



RÈGLEMENT OFFICIEL

2^e Concours de Composition International

à l'occasion de la 11^e édition de l' International Percussion Competition Luxembourg

PRÉFACE

Veuillez trouver ci-joint le règlement officiel du 2e Concours de Composition pour trio de percussion, organisé par l'International Percussion Competition Luxembourg (IPCL).

Nous vous prions de le lire très attentivement et, en cas d'intérêt, de s'inscrire directement sur notre site : www.ipcl.lu

Veuillez tenir vos correspondances dans les langues officielles du Concours, à savoir en français ou en anglais.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque participant accepte par sa candidature le présent règlement dans toutes ses dispositions, le texte français faisant foi. Pour tout litige, seul le Tribunal de Luxembourg est compétent.

OEUVRE

Le sujet du Concours de Composition de l'International Percussion Competition Luxembourg (IPCL) est une oeuvre pour trio de percussion.

Durée de la pièce : 7-8 minutes

Dans l'instrumentation de chaque membre du trio devra être un instrument à clavier (marimba, vibraphone, xylophone, Glockenspiel) ainsi que certains instruments de la liste proposée ci-dessous :

- Timbales
- Caisses claires, bongos, tomtoms, grosses caisses
- Templeblocks, woodblocs, claves
- Cymbales suspendues, hihat, 1-2 tamtams/gongs, triangles

L'utilisation de l'électronique n'est pas autorisée.

Le jury du Concours aura à sélectionner en avril 2020 la composition lauréate qui sera le morceau imposé de l'épreuve éliminatoire du Concours IPCL 2021 dédié aux trios de percussion et organisé par l'International Percussion Competition Luxembourg du 13 au 21 février 2021.

PRÉSENTATION DE L'OEUVRE

L'oeuvre, au format PDF, doit impérativement être présentée en partition complète. La partition peut être manuscrite ou éditée électroniquement, mais doit être parfaitement lisible.

Aucune indication d'identité du compositeur ne doit figurer sur l'oeuvre, le candidat devant demeurer anonyme pour le jury.

Les indications à caractère musical sont mentionnées en anglais ou en italien. Le compositeur pourra également joindre à la partition un texte de présentation de l'oeuvre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Limite d'âge

Le Concours est ouvert aux ressortissants de tous les pays sans limite d'âge.

Modalités d'inscription

L'inscription au Concours se fait en ligne (www. ipcl.lu).

L'inscription ne sera définitive qu'après réception de tous les documents énumérés ci-dessous (l'envoi se fait par voie électronique):

- partition de l'oeuvre (cf. présentation de l'oeuvre)
- ainsi que les documents suivants :
 - * un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, activités professionnelles, récompenses)
 - * une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, etc.)
 - * un document prouvant le versement du droit d'inscription
 - * une photo récente noir/blanc de qualité supérieure, libre de droits d'auteur et convenant aux publicités et publications

Chaque compositeur peut présenter plus d'une oeuvre au Concours en faisant un paiement séparé pour chacune d'elles.

Délais d'inscription

Ouverture des inscriptions : 16 septembre 2019

Clôture des inscriptions : 25 mars 2020

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription au Concours International de Composition de l'IPCL s'élève à 20€ (vingt Euros) par oeuvre. Il devra être versé par virement au compte bancaire suivant:

Compte: IBAN LU33 0021 1506 5450 3900

Banque: Dexia-Banque Internationale à Luxembourg (BIC/SWIFT: BILLLULL) Bénéficiaire: International Percussion Competition Luxembourg a.s.b.l.

Mention: Droit d'inscription de [nom du compositeur]

Le paiement par chèque, mandat cash ou autres moyens de paiement n'est pas accepté.

Les frais bancaires sont à charge du donneur d'ordre.

Dans aucun cas, le droit d'inscription n'est remboursable.

PROCÉDURE

Le jury du Concours se réunira en avril 2020 pour procéder à la sélection de la composition lauréate. Le résultat sera publié sur le site internet: www.ipcl.lu

Le lauréat aura une confirmation personnelle.

PRIX OFFICIEL

L' oeuvre lauréate est primée de 2500 € et sera jouée en création mondiale en février 2021 lors des épreuves éliminatoires publiques du Concours IPCL dédié aux trios de percussion. Un enregistrement sera fait pour les archives dudit Concours. Cet enregistrement sera délivré au compositeur à des fins exclusivement promotionnelles.

JURY

La décision du jury est finale et sans appel. Du fait même de sa participation au Concours, chaque concurrent s'engage à l'accepter et à ne pas la contester.

Sont invités au jury e.a.:

Wim HENDERICKX (B)
Claude LENNERS (L)
Nicolas MARTYNCIOW (F)
Roland WILTGEN (L)
Paul MOOTZ (L), président

DROITS

La (les) composition(s) soumise(s) devra/devront être libre(s) de tous droits et non-éditée(s). Elle(s) ne doit/doivent être ni exécutée(s) publiquement, diffusée(s), publiée(s), copiée(s) ou distribuée(s) de toute autre manière.

Les candidats ne sont pas autorisés à interpréter la (les) composition(s) soumise(s) pour le Concours avant les résultats annoncés par le jury, avril 2020.

Les candidats non retenus auront la pleine propriété de leur travail et seront autorisés à jouer/faire jouer leur(s) composition(s) une fois la décision du jury annoncée. En revanche, le compositeur lauréat ne doit pas jouer/faire jouer sa composition avant le Concours IPCL dédié aux trios de percussion (février 2021).

L'oeuvre primée demeure la pleine et entière propriété de son auteur.

Pourtant, celui-ci s'engage à mentionner le nom de « International Percussion Competition Luxembourg » sur tous les supports visuels et sonores faisant apparaître le titre de l'oeuvre : édition de la partition, publications de CD, DVD, livres, programmes, affiches, etc. Ainsi l'oeuvre lauréate portera la mention « Lauréat du Concours de Composition de l'International Percussion Competition Luxembourg - Edition TRIO 2021 ».